

Championnat FEDERAL des Courses de Côte de la FWB (Federal Hill Climb Championship)

Contrairement aux championnats **traditionnels** (provinciaux **et** communautaires), réservés aux licenciés ASAF de chacune des CSAP, le championnat **FEDERAL** est **ouvert également** aux licenciés de la **VAS**

Les titulaires de **TP** ne sont pas repris aux championnats **Federal**, de la FWB, ni à ceux des CSAP. Toutefois, en cas d'acquisition d'une licence annuelle, ASAF/VAS, **le meilleur résultat** acquis via un TP entrera en ligne de compte **pour les Championnats Fédéral et de la FWB** (sur demande adressée au secrétariat de l'ASAF).

FEDERAL HILL CLIMB CHAMPIONSHIP

Art. 1. - EPREUVES

22.1. Calendrier

Le Federal Hill Climb Championship **2022** sera organisé sur **13** épreuves.

(Attention, ce nombre peut varier en fonction des éventuelles annulations annoncées en cours de saison et quelles qu'en soient les raisons)

27 mars	Mont-Saint-Aubert**	ASA Tornacum	Ht 01
24 avril	Sy	MC Hannutois	Lg 29
28 mai	Ry des Glands	CMP Chiny	Lx 25
5 juin	Chimay**	MCEBEN	Na 25
19 juin	Alle-Sur-Semois**	Promo Racing	Na 31
26 juin	La Roche	CMP Chiny	Lx 25
3 juillet	Trasenster	AC de Trooz	Lg03
17 juillet	La Cambuse	Robel Car Trophy	Lx 27
7 août	Grandcourt**	Gaume R.C.	Lx 08
28 août	Bomerée**	Bomerée M.C.	Ht 44
4 septembre	Mémorial Y. Feilner	Ec. Baudouin Visétoise	Lg 22
11 septembre	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03
18 septembre	Sainte Cécile	C.M.P. Chiny	Lx 25

****Epreuves ayant sollicité l'inscription au calendrier ENPEA (OPEN) du RACB**

IMPORTANT : (Voir CH. 1 - RSG 2.1.11.)

22.2. Conditions d'admission au championnat

22.2.1. Le Federal Hill Climb Championship est accessible à tous les licenciés annuels* de l'ASAF et de la VAS dont la licence autorise la participation aux épreuves de Courses de Côte. Le meilleur résultat acquis au moyen d'un "TP", pourra, toutefois, être comptabilisé au championnat lors de l'acquisition d'une licence annuelle de l'ASAF ou de la VAS. Si, en cours de saison, l'application de cette procédure devait être demandée par un licencié, celui-ci serait tenu d'en informer expressément le secrétariat de l'ASAF afin que la modification du numéro de licence soit apportée au classement concerné.

22.2.2. Le parcours de ces épreuves sera accessible aux véhicules fermés et aux véhicules ouverts (voir Art. 2.9. du Règlement Particulier des Courses de Côte et Sprints).

Il devra être homologué pour accueillir tous les véhicules fermés et ouverts des Divisions 1 à 4.